

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dispositif de circulation mis en place à l'occasion de la manifestation déclarée mardi 28 mars 2023 pour protester contre la réforme du système des retraites

Paris, le 27 mars 2023

Dans le cadre d'une manifestation déclarée par l'intersyndicale *CGT, CFDT, FO, Sud Solidaires, CFE-CGC, CFTC, FSU, UNSA*, et les syndicats lycéens et étudiants *FIDL, Voix Lycéenne, UNL, UNEF, FAGE et MNL*, un dispositif spécifique de circulation, abondant le service d'ordre public, est mis en place par les services de la préfecture de Police, la circulation routière risquant d'être perturbée.

Les manifestants quitteront la place de la République à 14h, pour rejoindre la place de la Nation à 19 h, en passant par le boulevard Voltaire.

Un dispositif de circulation sera mis en place autour de la manifestation, entre les boulevards Voltaire, du Temple, des Filles-du-Calvaire, Beaumarchais, Diderot, la rue de Lyon, l'avenue Daumesnil, ainsi qu'autour des places de la République, de la Bastille et de la Nation, pour pallier les difficultés rencontrées, au fur et à mesure de la progression du cortège. Les véhicules particuliers stationnés le long du parcours ou ses abords feront l'objet de mesures de déplacement. La circulation, très fortement perturbée dans ce périmètre, sera rétablie progressivement, en fonction de la physionomie des lieux.

Il est vivement recommandé aux automobilistes de contourner très largement le secteur pendant toute la durée de l'évènement.

Les personnes devant se rendre à l'hôpital des Quinze-Vingts et à l'hôpital Saint-Antoine auront la possibilité d'emprunter des couloirs protégés, situés au croisement des avenues Daumesnil et Ledru-Rollin pour le premier, et au croisement de la rue Chaligny et du boulevard Diderot pour le second.

Il est conseillé de fermer les commerces situés sur le parcours. A défaut, il est fortement préconisé de les protéger.

Un dispositif renforcé de sécurisation et contrôles sera également mis en place en amont de la manifestation, visant notamment à lutter contre le port d'arme prohibé ou d'objets illicites ou dangereux.